



AVIS PUBLIC DÉPÔT DE RÈGLEMENTS

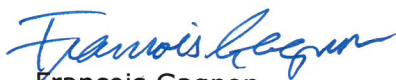
Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables de la susdite municipalité à l'effet qu'il y eu dépôt lors de la séance ordinaire du conseil tenue 2 novembre 2020 des projets de règlement suivants, lesquels seront adoptés à la séance régulière du conseil municipal du 7 décembre prochain ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Règlement #. 80-2020 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;**
- **Règlement # 120-2020 relatif aux branchements au réseau d'eau potable et des eaux usées et de la protection contre les dégâts d'eau**

Ces règlements visent, pour le premier, à remplacer et à abroger le Code d'éthique existant afin de l'adapter et à le rendre conforme aux obligations imposées par la loi provinciale et quant à celui sur les branchements au réseau, à y ajouter une section spécifique quant à la nécessité pour chaque propriétaire desservi de doter ses installations d'un clapet antiretour, cette section règlementaire étant dorénavant rendue obligatoire par la mutuelle (assurances) de la Municipalité.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre desdits règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 5 novembre 2020

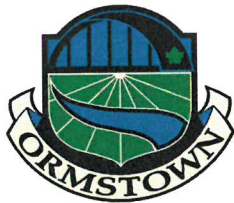

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, le 5 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 novembre 2020


François Gagnon
Greffier



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

**Public Notice
Draft Bylaw Tabled**

PUBLIC NOTICE is hereby given to all rate payers of said municipality, by the undersigned, François Gagnon, Clerk, that the Council, at a regular meeting held on November 2nd, 2020 tabled the following draft bylaws, which will be adopted at the regular council meeting to be held on December 7th, or at any subsequent meeting:

Bylaw # 80-2020 regarding the Code of Ethics and Professional Conduct of municipal employees.

Bylaw # 120-2020 regarding connections to the aqueduct and sewer networks and protection against water damage.

The first bylaw is intended to replace and repeal the existing Code of Ethics in order to adapt it and bring into conformity with the rules imposed by provincial law. As for the bylaw regarding connections to the networks, a section was added obliging each owner served, to equip their installations with a non-return valve, this regulatory section is now being made compulsory by the Municipality's Mutual Insurance Company.

Anyone interested in one of the said bylaws can read them at the Municipality's office, located at 5 Gale Street between 9 am and 12 noon (Monday to Friday) or ideally given the precautionary measures, due to Covid-19, on the Municipality's Website.

GIVEN IN ORMSTOWN, November 5th, 2020


François Gagnon
Municipal Clerk

Only the French version is official.